

PROCURATION pour le CONSEIL SYNDICAL

Je soussigné(e) (prénom, NOM du mandant),
demeurant à(adresse),
donne pouvoir à (prénom, NOM du mandataire),
demeurant à(adresse),
de me représenter et voter en mon nom lors du Conseil syndical du SMEA-Réseau31 qui se tiendra le
lundi 16 mai 2022 pour les rapports mentionnés ci-dessous et inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
2. Décisions prises par le Bureau syndical et le Président dans le cadre de leurs délégations
3. Aspects Juridiques :
 - ⇒ Adhésions, retrait et transferts de compétences
 - ⇒ Ordre des Vice-Présidents
 - ⇒ Indemnités de fonction
4. Aspects ressources humaines :
 - ⇒ Transformation et création de postes
 - ⇒ Accueil d'apprentis
 - ⇒ Création de postes saisonniers
 - ⇒ Participation employeur protection sociale
5. Aspects financiers :
 - ⇒ Compte Administratif 2021 et affectation de résultats
 - ⇒ Comptes de gestion 2021
 - ⇒ Décision modificative n°1 – Exercice 2022
 - ⇒ Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2022 – Actualisation et création
 - ⇒ Tarifs 2022 : Assainissement collectif, PFAC et Eau brute
 - ⇒ Adhésion à l'Agence Française Locale
 - ⇒ Avenant à la convention avec l'Amicale du Personnel de Réseau31

Et toute autre question ajoutée à l'ordre du jour.

Fait à

Le

Signature

Conformément à l'article 18 des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement :

- tout délégué empêché d'assister au Conseil syndical peut se faire représenter par un autre délégué siégeant à ce même Conseil syndical.
- un même délégué ne peut recevoir plus de deux pouvoirs.

Le mandataire doit présenter le jour du Conseil Syndical la présente procuration dûment complétée et signée.